



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

politique du sport

Question écrite n° 122890

Texte de la question

M. Patrick Lebreton interroge Mme la secrétaire d'État auprès du ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative, chargée de la jeunesse et de la vie associative, sur la récente note d'analyse rédigée par le Centre d'analyse stratégique concernant la promotion de la pratique physique et sportive du plus grand nombre. Les auteurs de cette note préconisent « de conduire, en lien avec les organisations patronales et syndicales, une étude relative aux bénéfices de l'activité sportive sur le bien-être et la santé des salariés en entreprise ». Il souhaite donc qu'elle lui indique les moyens qu'elle entend mettre en oeuvre pour répondre à cette recommandation.

Texte de la réponse

La promotion de la pratique des activités physiques et sportive (APS) comme facteur de santé est une des priorités du Ministère des Sports. Le développement de ces activités pratiquées dans un but de santé individuelle ou collective s'articule avec celui de la promotion de l'APS pour le plus grand nombre et de l'amélioration de l'accès de publics cibles aux pratiques d'APS. En 2007, le Ministère des Sports avait sollicité l'Institut national de la santé et de la recherche médicale (INSERM) pour réaliser une expertise collective « Activité physique, contextes et effets sur la santé », dont les principales conclusions ont été présentées en mars 2008. Les experts préconisent en effet de promouvoir la pratique des APS pour tous, non seulement avec les approches traditionnelles de la promotion de l'activité physique fondées sur les changements de comportements (déjà réalisé par le Programme national nutrition santé), mais en agissant aussi sur les déterminants environnementaux et socio-économiques, ce qui implique une collaboration transversale et verticale permettant de mettre en place des actions coordonnées et qui ont une influence directe sur l'aménagement urbain, les politiques du travail, de l'éducation, du logement, des loisirs et des transports. On constate qu'en dépit des bénéfices avérés sur la santé, la qualité de vie ou l'espérance de vie, une proportion non négligeable de la population ne pratique aucune activité sportive à un niveau permettant d'engendrer des effets positifs sur le bien-être et l'épanouissement personnel. La pratique du sport sur le lieu professionnel demeure faible en France (13 %). Par conséquent, la question du sport en entreprise est une priorité dont l'objectif est d'inciter le plus grand nombre de travailleurs, et donc d'adultes, à pratiquer une activité physique et sportive pour des raisons sociales, sanitaires ou encore visant l'amélioration du bien-être individuel. Le bien-être au travail est devenu un enjeu majeur dans les stratégies de management moderne. La pratique d'APS contribue à créer un sentiment de bien-être physique et mental chez les salariés. Le sport est vécu comme un élément clé du lien social, de la santé, de l'esprit d'équipe, de l'audace et de la performance, des valeurs partagées par l'entreprise. L'enjeu du sport en entreprise dépasse le simple bien-être personnel. Le sport en entreprise devient un moyen de fédérer les équipes, d'améliorer la productivité et le climat social général de l'entreprise. Un groupe de travail associant l'Etat, le mouvement sportif et des organisations patronales et syndicales s'est réuni au mois de juillet 2011. Ses travaux ont abouti à la rédaction et la diffusion d'un questionnaire à destination des chefs d'entreprises et de leurs salariés sur cette thématique de l'APS dans le monde du travail. Le Ministère des Sports, en collaboration avec le CNOSF, a d'ores et déjà pris en compte ce public dans le cadre de l'opération

nationale « Sentez-vous sport », puisque une action en direction des entreprises sera organisée au cours de la semaine du 17 au 23 septembre 2012.

Données clés

Auteur : [M. Patrick Lebreton](#)

Circonscription : Réunion (4^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 122890

Rubrique : Sports

Ministère interrogé : Jeunesse et vie associative

Ministère attributaire : Sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 22 novembre 2011, page 12179

Réponse publiée le : 24 avril 2012, page 3196